

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à ses séances ordinaire et extraordinaire du 12 décembre 2011, les règlements suivants :

- **Règlement 1439-17-2011** modifiant le règlement 1439-00-2001 concernant la tarification des installations sportives et des locaux;
- **Règlement 1451-03-2011** modifiant le règlement 1451-00-2001 décrétant la tarification des matériaux, de la main-d'œuvre, de la machinerie et de certains services fournis par la division des travaux publics;
- **Règlement 1554-01-2011** modifiant le règlement 1554-00-2007 concernant la prévention incendie de la Ville de Beloeil;
- **Règlement 1671-00-2011** concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2012.

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont déposés au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 17 décembre 2011.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESNES, avocate.